



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Noiron :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) **Osselle-Routelle :** Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier :** M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI (jusqu'au 2.4), M.L. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, J.S. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ

Délibération n°2016/003139

Rapport n°0.3 - Désignation de représentants de la CAGB au sein du conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté (UFC)

**Désignation de représentants de la CAGB
au sein du conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté (UFC)**

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Suite au transfert de la compétence Enseignement Supérieur, la CAGB doit désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté.

L'Université de Franche-Comté est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ses missions relèvent du service public de l'enseignement supérieur, définies à l'article L.123-3 du Code de l'éducation.

De par ses statuts, l'Université contribue à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur, qui sont :

- la formation initiale et continue tout au long de la vie,
- la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable,
- l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle,
- la diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle,
- la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- la coopération internationale.

Le Conseil d'Administration de l'UFC détermine la politique de l'établissement.

À ce titre, notamment :

- il adopte les statuts et le règlement intérieur de l'Université et approuve les statuts de ses composantes, ainsi que les modifications correspondantes,
- il approuve le contrat d'établissement de l'Université,
- il vote le budget de l'Université et approuve les comptes,
- il fixe, après consultation du Conseil Scientifique, les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique ainsi que la répartition des crédits de recherche,
- il décide, après avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire et du Conseil Scientifique, des orientations des enseignements en formation initiale et continue,
- il établit, après avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières,
- il adopte les règles relatives aux examens, après avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire,
- il fixe, sur proposition du Président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois alloués par les ministères compétents.

Suite au transfert de la compétence Enseignement Supérieur, la CAGB doit désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté.

La Ville de Besançon, qui détenait jusqu'alors la compétence, était représentée par MM. Jean-Louis FOUSSERET comme titulaire et Dominique SCHAUSS comme suppléant au sein du conseil d'administration de l'UFC (délibération du 17 avril 2014).

Il est donc proposé de procéder aux mêmes désignations pour représenter la CAGB :

Titulaire	Suppléant
Jean-Louis FOUSSERET	Dominique SCHAUSS

L'article L.2121-21 - alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé de faire application de cet article pour ces désignations.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne **MM. JL. FOUSSERET** comme titulaire et **D. SCHAUSS** comme suppléant pour représenter la **CAGB** au sein du conseil d'administration de l'**Université de Franche-Comté**.

Pour extrait conforme,

Le Président




Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

 Préfecture du Doubs
Unité - Qualité
Reçu le 06 AVR. 2016